



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- STAGE PROPOSÉ PAR LE CENTRE ARDEVIE – AU HAMEAU DE L'ÉTOILE À SAINT-MARTIN-DE-LONDRES (PROCHE DE MONTPELLIER)

FONCTIONNEMENT

Le stage proposé par le Centre Ardevie sera animé par Chloé COUPIN, intervenante, professeur de yoga et clown.

DÉTAILS

Lieu et dates : tel qu'indiqué dans le descriptif du stage.

Tarifs :

- Tarif préférentiel - early bird : 150 € TTC (si inscription jusqu'à un mois à l'avance). Règlement des arrhes à l'inscription 90 € (sur billetweb.fr) et règlement du solde 60€ sur place, le premier jour du stage.

- Plein tarif : 170 € TTC règlement des arrhes à l'inscription 100 € (sur billetweb.fr) et règlement du solde 70€ sur place, le premier jour du stage.

Nombre maximum de participant.es : 12 personnes.

PENSION COMPLETE : Les repas et l'hébergement seront à la charge du stagiaire au domaine du hameau de l'étoile : un lien sera envoyé une fois l'inscription + le paiement reçu.

INSCRIPTION

Réservation : la réservation du stage se fait en ligne via la plateforme Billetweb Lien de réservation sur le site : <https://www.billetweb.fr/semer-la-joie-en-conscience>.

Pour les paiements en 2 fois, les arrhes sont à payer sur la plateforme en ligne sécurisée billetweb.fr et le complément à régler le premier jour du stage en espèces ou en chèques.

Facturation : sur la demande du stagiaire, une facture pourra être transmise en cliquant directement sur le lien « Facturation » présent en bas du billet web émis suite à l'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'INTERVENANT

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques, soit 7 participant.e.s, Le Centre Ardevie se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage. L'intervenante Chloé COUPIN prévient alors les participants par courriel ou par téléphone, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage, et ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, le Centre Ardevie s'engage à rembourser l'intégralité de ce qui a été payé par le/la participant.e.

INTERRUPTION OU ANNULATION PAR LA.LE STAGIAIRE

En cas d'annulation de participation par le/la stagiaire, quelle que soit la date ou le motif, y compris pour raison de santé*, Le Centre Ardevie se réserve le droit de facturer 52 % du coût total du stage, correspondant au montant des arrhes déjà perçues. Le/la stagiaire s'engage à informer l'animatrice dans les meilleurs délais de son désistement et à préciser explicitement l'option choisie concernant le traitement des arrhes déjà versées :

- **Option 1** : Les arrhes déjà versés sont reportés pour la participation de la-le stagiaire à un autre stage de son choix avec la même animatrice. La différence TTC restante à payer est à régler le premier jour du stage en chèque ou en espèces. Il est de la responsabilité de la-le stagiaire d'indiquer à l'animatrice le stage de remplacement auquel elle-il souhaite participer. Pour votre information, le remboursement se faisant par billet web, il garde 2% par remboursement
- **Option 2** : Il est possible au stagiaire qui souhaite se désister de trouver une personne pour être remplacé-e : dans ce cas-là, la personne le remplaçant lui rembourse les arrhes et paie le restant dû à l'animatrice. Le/la stagiaire désistant-e informe par mail l'animatrice de ce changement en indiquant les coordonnées de la personne le/la remplaçant.

****N.B.** : par l'augmentation du nombre d'annulation de dernière minute et les implications que cela engendre au vue des frais fixes engagés pour chaque stage (location de salle, communication, transport, logement...), le centre Ardevie choisit en cas d'annulation par la-le stagiaire de ne pas rembourser les arrhes et de les reporter pour une prochaine participation.*

CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, l'intervenante Chloé COUPIN est dans l'impossibilité de poursuivre le stage, l'inscription est résiliée de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le stagiaire est toutefois tenu au paiement *pro rata temporis* des prestations réalisées par le centre Ardevie.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, la/le stagiaire est empêché.e de suivre le stage, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DU STAGIAIRE

La/le stagiaire est informé.e que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au centre Ardevie pourront être transmises à des partenaires uniquement pour le bon déroulé du stage.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent l'être que pour le bon déroulé des animations : ces informations concernent directement et uniquement le stage.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, la/le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au centre Ardevie.

En particulier, le centre Ardevie, via Chloé COUPIN, conservera les données de contact du stagiaire afin de lui transmettre les informations concernant les activités du centre Ardevie. Le/la stagiaire pourra, à tout moment, demander à être retiré.e de la liste des destinataires.

L'intervenante considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Obligations du stagiaire : La/le stagiaire considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer le contenu pédagogique mis à disposition dans le cadre du stage et qui fait œuvre de la propriété intellectuelle de Chloé COUPIN, soit :

- Le détail des exercices, des jeux, des improvisations
- La méthodologie et la pédagogie
- Le conducteur pour la mise en place du stage

Il est donc interdit de divulguer les éléments ci-dessus à l'extérieur, de les reproduire et de les utiliser. Aussi chacun.e sera vigilant.e de ne pas diffuser ni publier les comptes rendu des journées d'animation sur le Web et ne partagera qu'avec les seul.es participant.es engagé.es sur le stage.

COMMUNICATION

Les animateurs-trices sont autorisé.es, après avoir demandé l'accord aux stagiaires concernés, à diffuser, à titre de communication et de valorisation de leurs activités, des photographies ou vidéos prises durant le stage.

RESPONSABILITÉS

Le/la stagiaire convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, la responsabilité éventuelle de l'animatrice sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le stagiaire, pour les services ou tâches fournis par l'intervenante.

L'intervenant dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre le matériel du stagiaire et des lieux de pratique.

ASSURANCES

L'intervenante Chloé COUPIN a souscrit un contrat professionnel d'assurance à « MAIF assurances » pour les participant.es au stage. Néanmoins la souscription à une assurance de responsabilité civile personnelle est nécessaire.

Toute inscription validée implique la prise de connaissance des conditions d'inscription ci- dessus et l'engagement à les respecter.

